

Notes pratiques

Sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée

Communiquer avec les étudiants

Comme professeur, on aime pouvoir communiquer avec nos étudiants après les heures de cours. La majorité des professeurs communiquent avec leurs étudiants par courriel et touchent inévitablement à des sujets confidentiels : évaluations, absences, etc. Mais le courriel est-il le seul moyen de communiquer avec les étudiants?

Il va sans dire que le courriel est un excellent moyen de communication. Il est sécuritaire dans la mesure où il est lu dans un endroit sécuritaire (tel que l'USB); par contre, le courriel lu dans un café avec du Wifi gratuit ne l'est pas nécessairement.

Les attentes de nos étudiants ont aussi changé. Les étudiants veulent des communications fréquentes et rapides au sujet de leur cours. L'Université dispose d'une plateforme d'apprentissage appelée eCAMPUS où résident les sites d'appui à l'enseignement. La plateforme est un site sécuritaire qui offre une gamme d'outils : affichage de plans de cours, des documents à lire, des consignes pour les travaux; forum de discussions; résultats aux travaux et aux examens. Incontestablement, nous devons toujours nous assurer que les données sont transmises de façon sécuritaire.

SVP signaler au Service des technologies de l'information (STI) si vous voulez utiliser eCAMPUS. Une fois que votre demande aura été reçue, il préparera un espace pour chaque cours et il assurera que les étudiants inscrits y ont accès. Les étudiants ne peuvent voir que leurs informations et non celles des autres étudiants en ce qui concerne les évaluations (notes et travaux soumis)

Je vous encourage d'utiliser cette plateforme d'apprentissage dans vos cours afin de faciliter la communication avec vos étudiants et d'assurer une meilleure sécurité dans la transmission d'information.

Si vous avez des questions au sujet de cet outil d'apprentissage, communiquez avec Julie Joannis, à julie@ustboniface.ca ou au poste 296.



eCAMPUS, une plateforme d'apprentissage où résident les sites d'appui à l'enseignement, assure la sécurité de communications avec les étudiants.

Pour toute question concernant la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée (LAIPVP)* et la *Loi sur les renseignements médicaux personnels (LRMP)*, veuillez communiquer avec Carole Pelchat, coordonnatrice du Bureau de la protection de la vie privée, au poste 398.